

L'Épargne Salariale et retraite au sein du groupe HSBC

TOKAI COBEX SAVOIE

Mai 2022



Ce document est destiné à TOKAI COBEX SAVOIE uniquement et ne doit pas être redistribué, en tout ou partie, à toute autre personne. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être considérées comme un conseil en investissement ou une recommandation.

Épargne salariale
& retraite

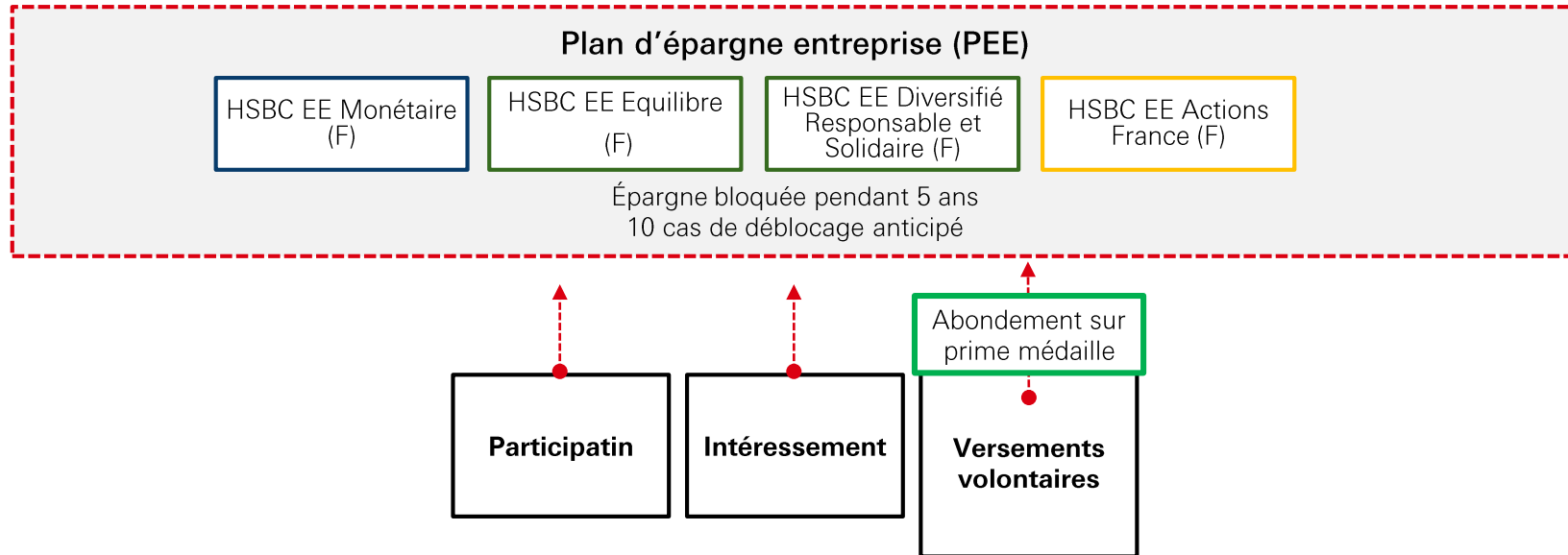
Sommaire

Votre dispositif d'épargne salariale	3
Le PER – Plan d'Epargne Retraite <i>Les principes</i>	10
La gestion pilotée du PER	17
La fiscalité du PER	20
Comment suivre son épargne ?	24
Annexes	26

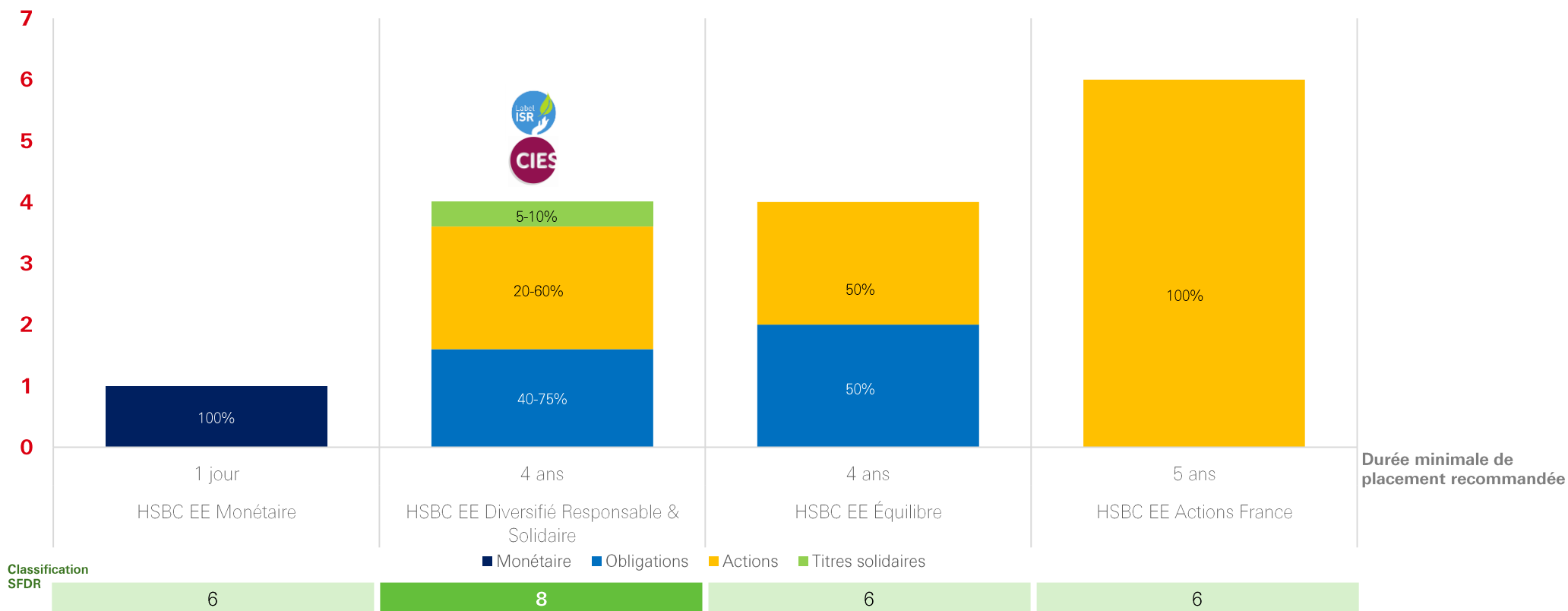
Votre dispositif d'épargne
salariale



Schéma du dispositif aujourd'hui avec le PEE



Profil de risque et de rendement¹



Article 6 SFDR : Concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9

Article 8 SFDR : Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement.



Fonds labellisés par le CIES (Comité Intersyndical Epargne Salariale) Tous droits réservés © Copyright logo 2021

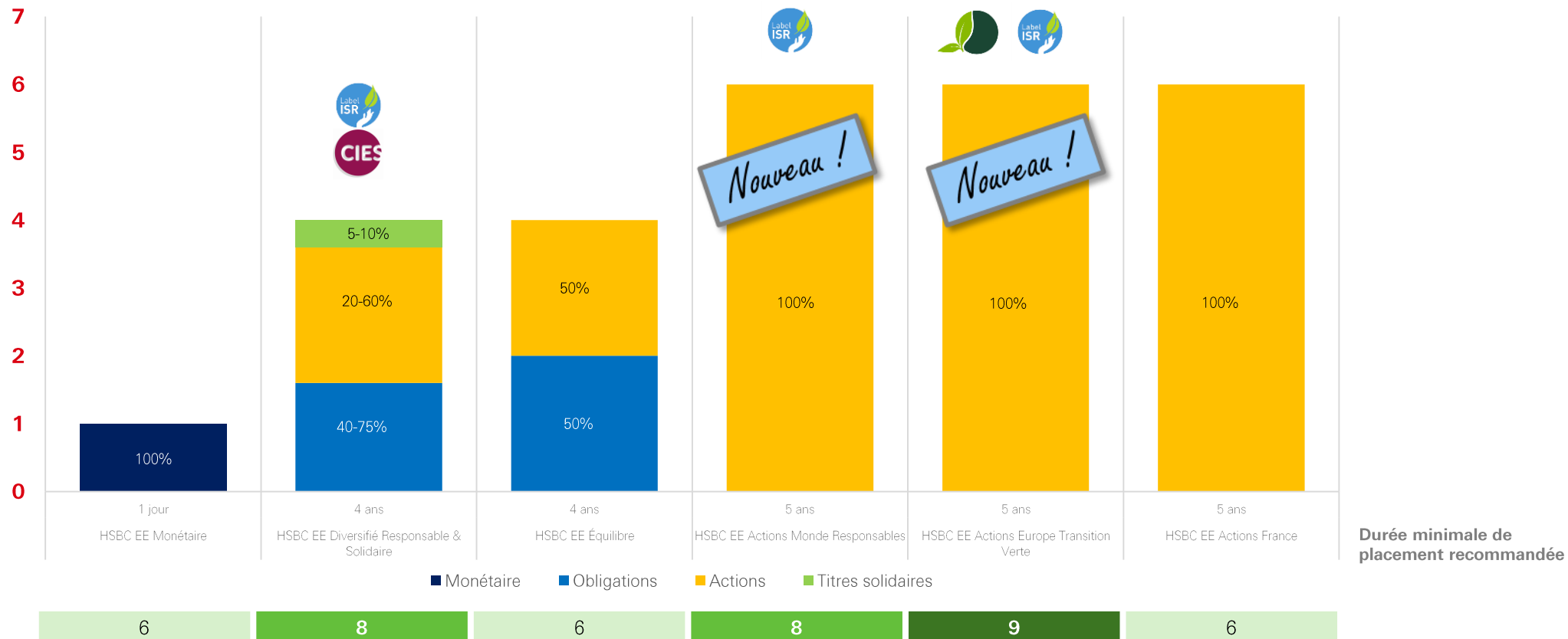


L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs. Le label ISR, attribué au terme d'un processus strict de la labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. © Copyright logo 2022

Source : HSBC Asset Management. Avril 2022. *L'indicateur « profil de risque et de rendement » est fourni à titre d'information uniquement. L'affichage harmonisé au niveau européen de cet indicateur est représenté par une échelle de niveaux allant de 1 à 7. Il permet à l'investisseur potentiel d'avoir une information sur la catégorie de risque associée au FCPE. Il est important de noter que la catégorie de risque du FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, sans avertissement préalable. L'ensemble des risques du FCPE peut ne pas avoir été pris en compte dans le calcul de l'indicateur. A cet effet, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) fournit le détail des risques importants qui n'ont pas été compris dans le calcul de l'indicateur et qui peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE. L'échelle de risque associée à cet indicateur ne reflète pas les conditions de marché exceptionnelles auxquelles le FCPE peut être confronté. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE. Un risque faible ne signifie pas une totale absence de risque. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) et le règlement en vigueur du FCPE, pour plus d'informations concernant les risques associés à ce FCPE. Nous attirons votre attention sur le fait que ces allocations sont présentées à titre illustratif uniquement dans des conditions de marchés actuels. Dans des conditions de marchés différentes, celles-ci peuvent être amenées à évoluer. Les allocations présentées peuvent ne pas représenter l'allocation actuelle ou future et est susceptible d'être modifiée sans préavis.

Proposition pour une nouvelle gamme de FCPE

Profil de risque et de rendement¹



Classification SFDR

- Article 6 SFDR : Concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9
- Article 8 SFDR : Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement.
- Article 9 SFDR : Le produit a un objectif d'investissement durable



Fonds labellisés par le CIES (Comité Intersyndical Epargne Salariale) Tous droits réservés © Copyright logo 2021



L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs. Le label ISR, attribué au terme d'un processus strict de la labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable. © Copyright logo 2022

Source : HSBC Asset Management. Avril 2022. *L'indicateur « profil de risque et de rendement » est fourni à titre d'information uniquement. L'affichage harmonisé au niveau européen de cet indicateur est représenté par une échelle de niveaux allant de 1 à 7. Il permet à l'investisseur potentiel d'avoir une information sur la catégorie de risque associée au FCPE. Il est important de noter que la catégorie de risque du FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps, sans avertissement préalable. L'ensemble des risques du FCPE peut ne pas avoir été pris en compte dans le calcul de l'indicateur. A cet effet, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) fournit le détail des risques importants qui n'ont pas été compris dans le calcul de l'indicateur et qui peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE. L'échelle de risque associée à cet indicateur ne reflète pas les conditions de marché exceptionnelles auxquelles le FCPE peut être confronté. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE. Un risque faible ne signifie pas une totale absence de risque. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le règlement en vigueur du FCPE, pour plus d'informations concernant les risques associés à ce FCPE. Nous attirons votre attention sur le fait que ces allocations sont présentées à titre illustratif uniquement dans des conditions de marchés actuels. Dans des conditions de marchés différentes, celles-ci peuvent être amenées à évoluer. Les allocations présentées peuvent ne pas représenter l'allocation actuelle ou future et est susceptible d'être modifiée sans préavis.

FCPE ISR actions internationales marchés développés



Classe d'actifs : actions internationales

Indice de référence : MSCI World (dividendes nets réinvestis) EUR (pour information)

Date de début de gestion : 31/08/2009 (E) - 25/05/1999 (F)

Horizon d'investissement recommandé : 5 ans minimum

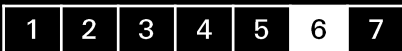
Frais courants 0.81% (E) - 1.26% (F) (sur la base de l'exercice clos en décembre 2020)

Risques principaux : perte en capital, gestion discrétionnaire, actions, change

Classification SFDR : 8

Article 8 SFDR : le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une contribution de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement.

Profil* de risque et de rendement

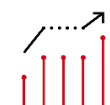
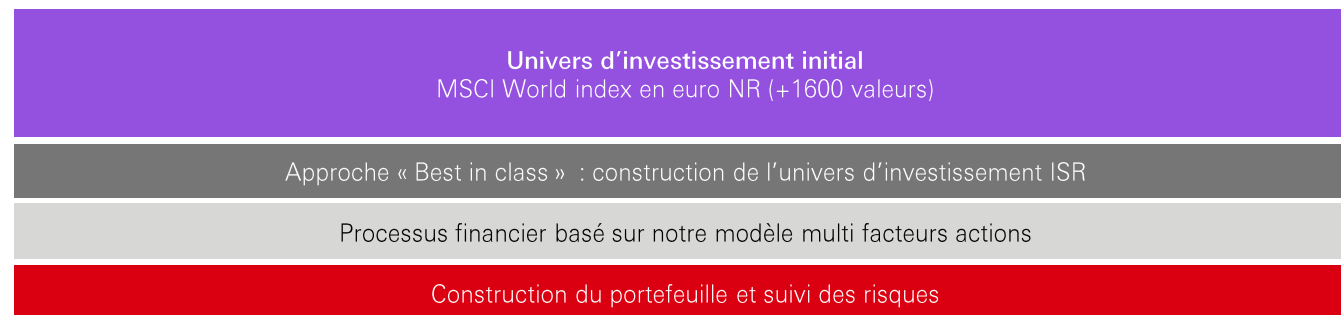


Points clés

- ◆ Sélection des titres en deux étapes indépendantes et successives reposant sur des critères extra-financiers et sur des critères financiers :
 - Identification des meilleures entreprises au sein de chaque secteur d'activité, selon une approche « Best in class » et en suivant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise) ;
 - Surpondération des titres avec les meilleurs scores ESG, dans une approche visant à diversifier le portefeuille en terme de secteurs, de zones géographiques et de tailles de capitalisation boursière.



Processus de gestion



Performances calendaires nettes de frais de gestion

HSBC EE Actions Monde Responsables	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Part F	37.74%	3.60%	25.73%	-5.67%	6.40%	7.07%	9.98%	21.59%	20.53%	10.54%

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré. Sauf mention contraire, l'inflation n'est pas prise en compte.

*La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques. Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Le fonds présente un niveau élevé de volatilité. La valeur liquidative pourra connaître de fortes variations à la baisse comme à la hausse.

Source : HSBC Asset Management, Juillet 2021. L'allocation est fournie à titre illustratif et peut ne pas représenter l'allocation actuelle ou future et est susceptible d'être modifiée sans préavis. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché. Nous attirons votre attention sur le fait que ces objectifs/limites sont présentés à titre indicatif, dans les conditions de marchés actuelles et selon l'horizon d'investissement minimum recommandé. En conséquence, aucune garantie que la stratégie remplisse ce/ces objectifs ne peut être donnée.

FCPE ISR et Thématique investi dans des entreprises européennes de toute taille



1^{er} FCPE transition énergétique du marché

FCP Maître : HSBC RIF - Europe Equity Green Transition¹ part IC

Classe d'actifs : actions internationales

Indice de référence : MSCI Europe GDP weighted (pour information)

Date de début de gestion : 21/04/2015 (E) - 09/08/2004 (F)

Horizon d'investissement recommandé : 5 ans minimum

Frais courants : 0.90% (E) 1.35% (F) (sur la base de l'exercice clos en décembre 2020)

Risques principaux : perte en capital, gestion discrétionnaire, actions, risque associé aux petites et moyennes capitalisations, change

Classification SFDR : 9

Article 9 SFDR : Le produit a un objectif d'investissement durable

Profil* de risque et de rendement :

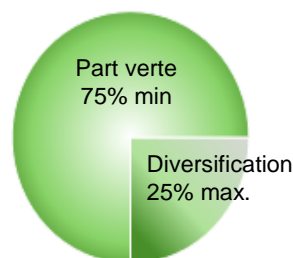


Points clés

- ◆ Fonds ciblant les entreprises dites « vertes », ayant une contribution significative à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le changement climatique.
- ◆ Entreprise « verte » : part significative du C.A en relation avec les éco-secteurs du Label GreenFIN.
- ◆ Une sélection de valeur multi-critère :
 - Critères de choix des entreprises sur leurs classement E,S et G, exclusions des mauvais profils
 - Critères thématiques et financiers : pour capturer les opportunités de la croissance verte



Investissement prioritaire et essentiellement dans des sociétés dont l'intensité verte est significative



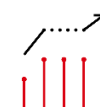
«intensité verte forte» : > 50% du chiffre d'affaires (CA)

«intensité verte modérée» : entre 10% et 50% du CA

diversification au sens Greenfin sociétés en lien avec la thématique mais dont les activités ne sont pas identifiées dans les éco-secteurs

Éco-secteurs

Énergies renouvelables
Transport mobilité durable
Bâtiments verts
Adaptations – Solutions d'adaptation
Technologie de l'information
Industrie – Efficacité énergétique
Agriculture Bio Forêt
Économie circulaire



Performances nettes

HSBC EE Actions Europe Transition Verte	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Part F	15.10%	20.24%	26.48%	-10.08%	10.64%	-3.03%

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré. Sauf mention contraire, l'inflation n'est pas prise en compte.

¹ HSBC Responsible Investment Funds (HSBC RIF) est une SICAV regroupant nos supports de placements « finance durable » dotés d'un label d'Etat.

*La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques. Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Le fonds présente un niveau élevé de volatilité. La valeur liquidative pourra connaître de fortes variations à la baisse comme à la hausse. Source : HSBC Asset Management, Juillet 2021. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché. Nous attirons votre attention sur le fait que ces objectifs/limites sont présentés à titre indicatif, dans les conditions de marchés actuelles et selon l'horizon d'investissement minimum recommandé. En conséquence, aucune garantie que la stratégie remplisse ce/ces objectifs ne peut être donnée.

Performances des parts F des FCPE multi-entreprises au 31/03/2022

	2022	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
HSBC EE MONETAIRE (F)	-0,16%	-0,61%	-1,58%	-2,43%	-2,83%	-0,60%	-0,50%	-0,42%	-0,44%	-0,46%	-0,31%	-0,11%	0,10%	0,01%	0,06%	0,67%
100% €STR																
HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE (F)	-7,22%	-4,45%	6,38%	9,41%	49,39%	5,97%	2,89%	11,32%	-6,42%	6,18%	3,38%	4,98%	4,98%	10,21%	12,54%	-5,58%
Pas d'indice de référence																
HSBC EE EQUILIBRE (F)	-4,90%	-0,49%	10,42%	10,63%	61,04%	9,97%	-0,43%	13,92%	-8,48%	4,68%	2,67%	7,48%	8,14%	13,08%	11,60%	-4,68%
10% €STR + 40% Bloomberg Barclays EURO AGG + 35% MSCI EMU (NR) + 15% MSCI World Ex EMU (NR)																
HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES (F)	-7,27%	16,70%	46,50%	59,03%	191,51%	37,74%	3,60%	25,73%	-5,67%	6,40%	7,07%	9,98%	21,59%	20,53%	10,54%	-4,02%
100% MSCI World (NR)																
HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE (F)	-10,41%	-1,64%	41,24%	48,12%	108,97%	15,10%	20,24%	26,48%	-10,08%	10,64%	-3,03%	10,86%	6,36%	16,13%	12,33%	-15,62%
100% MSCI Europe GDP weighted (EUR) NR																
HSBC EE ACTIONS FRANCE (F)	-6,10%	8,73%	28,03%	27,62%	119,96%	28,40%	-6,56%	26,31%	-15,26%	10,87%	7,46%	12,63%	0,88%	23,67%	20,04%	-17,60%
100% SBF 120 (NR)																

Risques principaux des FCPE multi-entreprises

	Echelle de risques	Classification SFDR	Perte en capital	Action Marché action	Taux	Change	Contrepartie	Conflits d'intérêts potentiels	Crédit	Associés aux produits dérivés	Liés à l'implication	Liés à l'investissement dans des obligations convertibles	Gestion discrétionnaire	Liés aux obligations High Yield	Liés aux interventions sur les marchés à terme et dérivés	Liés à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations	Liquidité	Marchés émergents	Taux d'intérêt	Titrisation
HSBC EE MONETAIRE	1	6	✓				✓		✓				✓							✓
HSBC EE DIVERSIFIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE	4	8	✓	✓		✓	✓		✓				✓		✓			✓		✓
HSBC EE EQUILIBRE	5	6	✓	✓		✓	✓		✓				✓							✓
HSBC EE ACTIONS MONDE RESPONSABLES	6	8	✓	✓		✓							✓							
HSBC EE ACTIONS EUROPE TRANSITION VERTE	6	9	✓	✓		✓							✓							✓
HSBC EE ACTIONS FRANCE	6	6	✓	✓									✓							

Article 6 SFDR Concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9

Article 8 SFDR Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement.

Article 9 SFDR Le produit a un objectif d'investissement durable

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré.

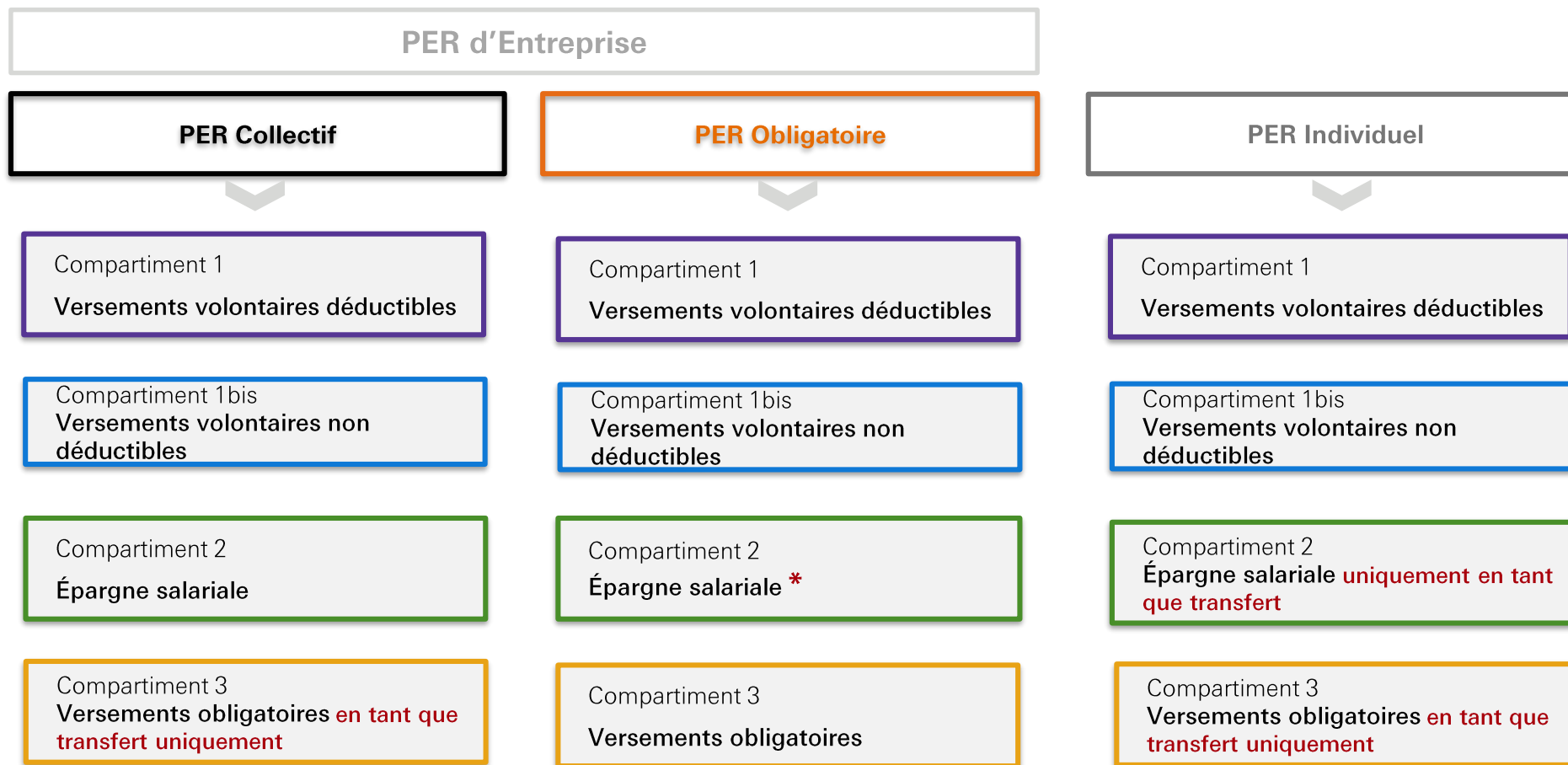
Source : HSBC Asset Management, performances arrêtées au 31/03/2022.

Le PER - Plan d'Épargne Retraite

Les principes



Le Plan d'Épargne Retraite – PER



*

Le PER Obligatoire peut recevoir :

- l'épargne temps
- l'intéressement et la participation à condition qu'au sein de l'entreprise un PER bénéficie à tous les salariés¹
- dans tous les cas, il ne peut jamais recevoir l'abondement de l'épargne salariale.

(1) exemple : un PERO catégoriel + PERE-CO ou un PERO ouvert à tous les salariés.

avec le PER d'Entreprise Collectif

Salariés

Nouveau !

Versements volontaires

▶ Déductibles

Versements volontaires

▶ Non Déductibles

Entreprise

Épargne salariale

▶ Participation / Intéressement
▶ Épargne temps¹

Salariés

Versements obligatoires

▶ en tant que transfert uniquement

PER d'entreprise (PER)

Gestion libre

HSBC EE
Monétaire (F)

HSBC EE
Equilibre (F)

HSBC EE Diversifié
Responsable et
Solidaire (F)

HSBC EE Actions
France (F)

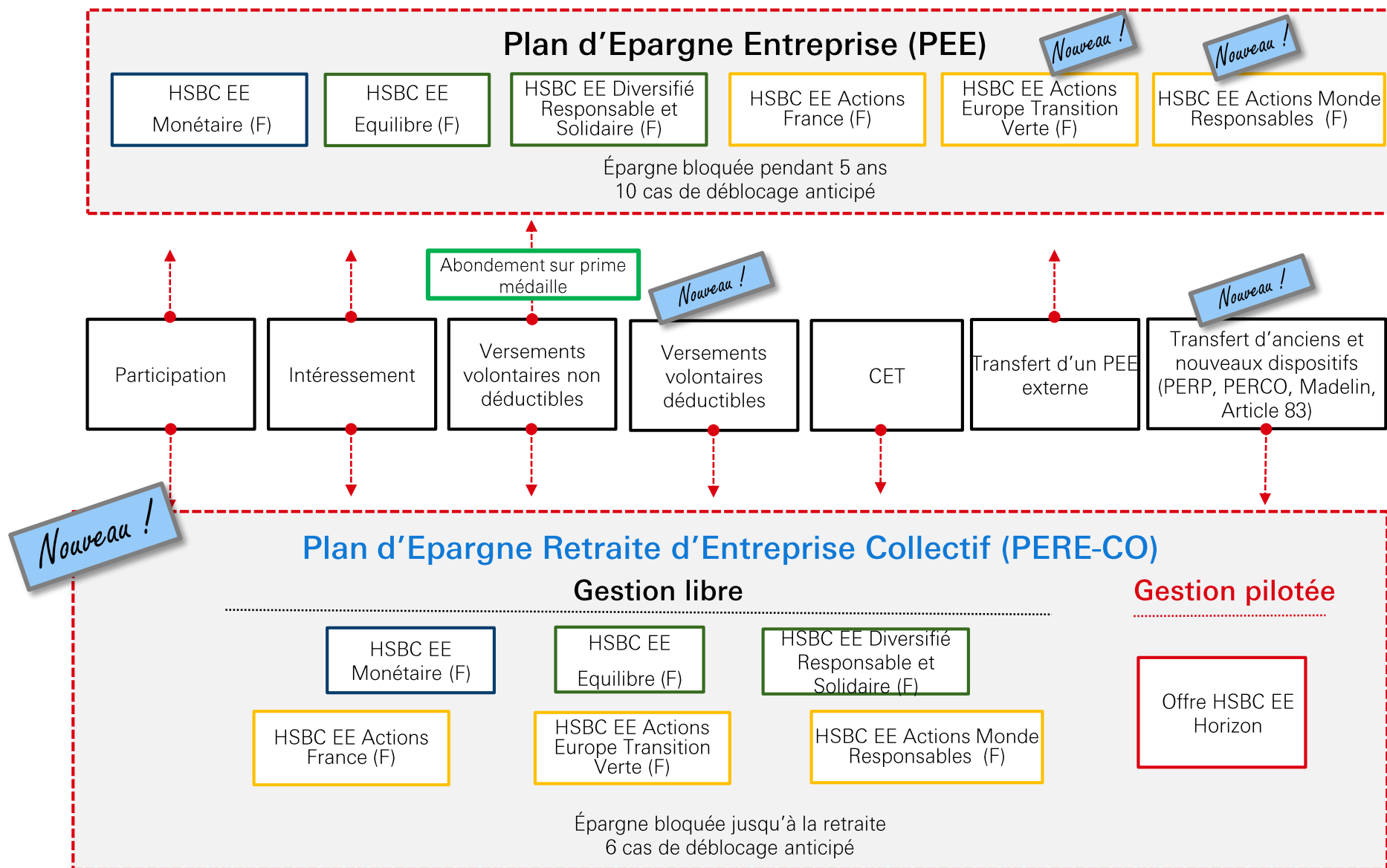
HSBC EE Actions Europe
Transition Verte (F)

HSBC EE Actions Monde
Responsables (F)

Gestion pilotée

Par Horizon

¹ Épargne temps : CET ou jour de congé non pris jusqu'à 10 jours
Source : HSBC Epargne Entreprise. Janvier 2022. A titre illustratif uniquement.



Source : HSBC Epargne Entreprise. Janvier 2022. A titre illustratif uniquement

Bénéficiaire d'un cadre incitatif

Compartiment 1

« Les versements volontaires »

- ◆ **Possibilité (pour le salarié qui le souhaite) de déduire ses versements volontaires** de son assiette de l'impôt sur le revenu (dans la limite de 10% des revenus professionnels N-1 dans la limite de 8 PASS ; ou 10% du PASS si ce montant est plus élevé).

À noter : au moment de la liquidation, les droits qui en sont issus seront fiscalisés

- ◆ **Abattement fiscal doublé** jusqu'au 1^{er} janvier 2023, 9 200 € pour un célibataire et de 18 400 € pour un couple marié soumis à imposition commun, **pour tout rachat d'un contrat d'assurance vie de plus de 8 ans**, si les sommes sont réinvesties dans un PERE-CO (assimilées à un versement volontaire déductible). Le transfert doit être effectué au moins 5 ans avant le départ à la retraite du souscripteur
- ◆ **Liberté de verser**, le montant annuel des versements volontaires n'est pas plafonné

Compartiment 2

« Epargne salariale »

Participation
Intéressement
Abondement
Epargne temps

- ◆ **Conservation de l'exonération d'impôt sur le revenu** à l'entrée et à la sortie.

Bénéficiaire de nouvelles mesures

Transfert individuel

- ◆ **Transfert individuel possible des anciens produits d'épargne retraite (PERP, Madelin, PERCO, Article 83)**
- ◆ **Transfert individuel possible des nouveaux produits d'épargne retraite (PER Individuel, PERO, PERECO), dans la limite d'un transfert tous les 3 ans.**

Deux nouveaux cas de débloqués anticipés

- ◆ **Cessation d'activité non salariée** suite à un jugement de liquidation judiciaire
- ◆ **Cessation du mandat social** si pendant au moins deux ans sans mandat social, ni contrat de travail

...Et toujours

- ◆ **Possibilité de débloquer son PERE-CO pour acquérir la résidence principale** (sauf Compartiment 3, «versements obligatoires»)
- ◆ Choix personnel d'une **rente et/ou d'un capital à l'échéance** - Une décision à faire savoir à HSBC Epargne Entreprise.
(sauf Compartiment 3, «versements obligatoires» qui n'autorise qu'une sortie en rente)

Au cours de la vie du dispositif

Motif de déblocage anticipé	PEE Epargne Bloquée 5 ans	PERE-CO Epargne Bloquée Jusqu'à la retraite
	Versements volontaires, épargne salariale, épargne temps	
Acquisition de la résidence principale	✓	✓
Agrandissement de la résidence principale ou catastrophe naturelle	✓	
Mariage ou PACS	✓	
Naissance ou adoption à partir du troisième enfant	✓	
Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS	✓	
Création ou reprise d'entreprise (salarié, enfant, conjoint)	✓	
Cessation du contrat de travail	✓	
Cessation d'activité non salariée suite à une liquidation judiciaire		✓
Invalidité (bénéficiaire, enfant, conjoint et partenaire de PACS)	✓	✓
Surendettement	✓	✓
Expiration des droits de l'assurance chômage		✓
Décès du bénéficiaire ¹	✓	Clôture du PER
Décès de conjoint	✓	✓
Violences conjugales ²	✓	

¹ Les ayants droit de l'épargnant décédé doivent demander la liquidation des avoirs avant le 7^{me} mois suivant la date du décès. Passé ce délai, ils perdent le bénéfice des avantages fiscaux liés à la taxation des plus-values.

² Le décret n° 2020-683 du 4 juin 2020 autorisant le déblocage anticipé de l'épargne salariale en cas de violences conjugales a été publié au Journal Officiel du 6 juin 2020

A titre illustratif uniquement.

La gestion pilotée du PER



Gestion libre

- ◆ Les salariés répartissent librement leur épargne entre les différents supports et peuvent modifier leur choix à tout moment
- ◆ La gestion libre leur permet de choisir librement leurs placements en fonction de leur situation personnelle, de leur horizon de placement et de leur sensibilité au risque
- ◆ Pour connaître cette sensibilité au risque, vos salariés ont la possibilité de déterminer leur profil d'investisseur sur le simulateur : www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr

Raccourcis

- Profil investisseur
- Retraite >
- Epargne >
- Participation / Intéressement >
- Rente >

HSBC Epargne Salariale et Retraite > Simulateurs > Profil investisseur

Déterminer mon profil investisseur

Diagnostic Profil d'investisseur

Prêt | Questionnaire

Renseigner votre projet

En savoir plus

Quel est votre objectif d'investissement ?

- Acquies votre résidence principale
- Préparer votre retraite
- Vous constituer une épargne de précaution/projet

A quel horizon ?

Profil de risque **Faible**

Allocation par classe d'actifs pour une durée d'investissement de 10 année(s)

- 34.6 % Actions
- 65.4 % Obligatoire

A titre d'illustration uniquement

Gestion pilotée

- ◆ La gestion pilotée du PER correspond à une allocation prédéfinie et évolutive dans le temps qui vise à valoriser le capital de l'investisseur pour son départ à la retraite en préservant son épargne par un mécanisme de dégressivité progressive du risque de marché
- ◆ Vos salariés délèguent la gestion financière de leur épargne
- ◆ Ils doivent se poser une seule question « Quelle est la date prévisionnelle de mon départ en retraite ou de mon projet ? », ce qui déterminera l'horizon des placements

1. Gestion pilotée par horizon

- ◆ L'épargne est investie sur un support unique correspondant à l'horizon de placement retenu. C'est l'allocation d'actifs au sein de ce support qui évoluera dans le temps

Le salarié peut PANACHER entre gestion pilotée et gestion libre et peut toujours ARRÊTER la gestion pilotée et TRANSFÉRER à tout moment ses avoirs vers la gestion libre et inversement.

Gamme HSBC EE Horizon pour une gestion diversifiée

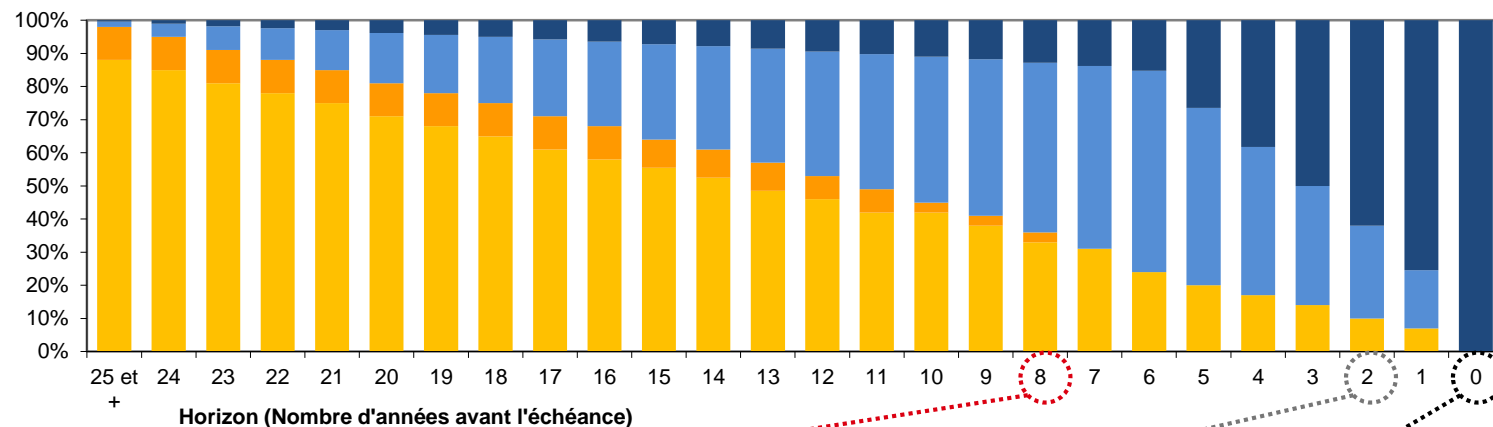
Une offre pleine d'atouts :

- ◆ Gestion **dynamique** des investissements et revue régulière des hypothèses financières
- ◆ Investissement largement **diversifié** sur les 3 classes d'actifs (sur les marchés d'actions, d'obligations et monétaires)
- ◆ Ajustement périodique de l'allocation des fonds avec un **principe de dégressivité**

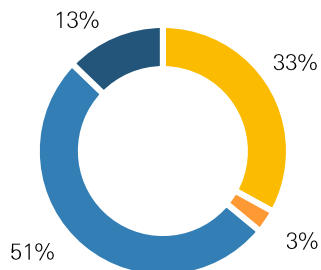
Gamme de 9 compartiments couvrant toutes les échéances :

- ◆ 1 compartiment très long terme,
- ◆ 7 compartiments « millésimés » par tranches de 3 ans s'échelonnant de 2019 à 2039 (ex : HSBC EE Horizon 2031-2033),
- ◆ 1 compartiment monétaire destiné à recevoir l'épargne investie dans un compartiment arrivé à échéance

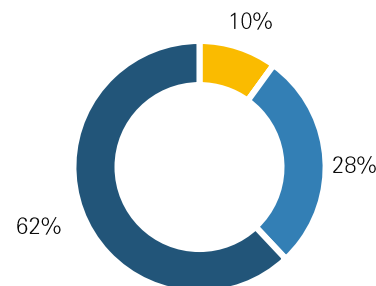
Exemple d'allocation à l'approche de la date de départ à la retraite :



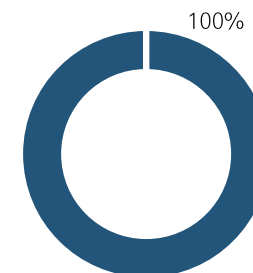
2022
Échéance -8 ans



2028
Échéance -2 ans



Échéance



■ Monétaire ■ Obligations ■ Actions Euro PME ■ Actions

La fiscalité du PER



Présentation sommaire de la fiscalité

Sources d'alimentation	VERSEMENTS VOLONTAIRES ¹		ÉPARGNE SALARIALE		VERSEMENTS OBLIGATOIRES
	Déductibles	Non déductibles	Abondement Participation	Intéressement Congés / CET	Cotisations obligatoires
◆ Entrée	Déductibles du revenu net global dans la limite de votre plafond d'épargne retraite ²	Non déductibles du revenu global	Exonération d'IR CSG/CRDS au taux en vigueur (9,7%)		Versements des entreprises : exonérés d'IR Versements des salariés : déductibles du salaire imposable Exonération d'IR et déductibilité à hauteur de 8% de la rémunération, plafonnée à 8 PASS CSG/CRDS au taux en vigueur (9,7%)
Au choix de l'épargnant : sortie en capital unique ou fractionné ou sortie en rente					Rente viagère (sauf sortie anticipée)
◆ Sortie en capital					
- Échéance	K : soumis à l'IR au barème progressif sans application de l'abattement de 10 %. PV : [PFU (12,8%) ou barème progressif de l'IR] + PS (17,2%)	K : Exonération d'IR PV : [PFU (12,8%) ou barème progressif de l'IR] + PS (17,2%)			
- Sortie anticipée pour accidents de la vie	K : Exonération d'IR PV : Exonération d'IR mais PS (17,2%)		K : Exonération d'IR PV: Exonération d'IR mais application des PS (17,2%)		K : Exonération d'IR PV : Exonération d'IR mais application des PS (17,2%)
- Sortie anticipée pour acquisition de la résidence principale	K : soumis au barème progressif de l'IR sans application de l'abattement de 10 % PV : [PFU (12,8%) ou barème progressif de l'IR] + PS (17,2%)	K : Exonération d'IR PV : [PFU (12,8%) ou barème progressif de l'IR] + PS (17,2%)			
◆ Sortie en rente	IR : RVTG PS: au taux de 17,2% sur l'assiette applicable à une RVTO	RVTO (IR et PS de 17,2%)	RVTO (IR et PS de 17,2%)		IR : RVTG PS : au taux de 10,1% sur l'intégralité de la rente

¹ Sauf option contraire du bénéficiaire au plus tard lors du versement, les versements volontaires sont déductibles par défaut.

Pour calculer votre plafond d'épargne retraite cf. notice 2041 GX sur impots.gouv.fr

² K : Capital / IR: impôt sur le revenu / PFU : prélèvement forfaitaire unique : applicable au taux de 12,8%, soit une imposition globale au taux de 30% PS inclus (hors contribution exceptionnelle sur les hauts revenus) / PS : prélèvements sociaux / PV : Plus-values / RVTG (rente viagère à titre gratuit) : imposition selon le régime des pensions au barème progressif de l'IR après application d'un abattement de 10% / RVTO (rente viagère à titre onéreux) : imposition au barème progressif de l'IR après application d'un abattement dépendant de l'âge du créancier lors de l'entrée en jouissance de la rente ; les PS sont dus sur cette même base au taux de 17,2%. Le décès du titulaire du plan avant son échéance entraîne sa clôture, les sommes sont intégrées à l'actif successoral et sont transmises sous forme de capital ou de rente aux héritiers.

Où trouver le montant du plafond pour chaque épargnant ?

- ◆ Se reporter **au plafond d'épargne retraite qui figure en page 3 du dernier avis d'imposition sur le revenu**. Il est possible de bénéficier du plafond non utilisé du conjoint.

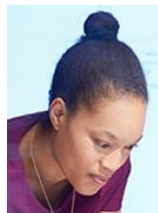
PLAFOND EPARGNE RETRAITE	
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :	
Plafond total de 2018.....	Déclar. 1 15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810

A savoir :

En cas d'imposition commune, il est également possible de bénéficier du plafond non utilisé attribué à son conjoint ou partenaire de PACS.

NB : les versements effectués à titre obligatoire (employeur et salarié) et l'abondement sont déjà déduits du montant indiqué.

Exemple d'Iris pour ses versements volontaires en 2022



Iris est célibataire. Elle est salariée et bénéficie dans son entreprise d'un **PERE-CO** avec un **abondement de 100%** plafonné à 800 €.

Impôt 2022 sur les revenus 2021 :

Revenu net imposable	40 500 €
Revenu fiscal de référence	36 450 €
Taux marginal d'imposition	30%
Impôt sur les revenus	4 941 €



Détermination de son plafond de déduction pour les revenus 2021 au titre de l'épargne retraite

Salaire net imposable 2021	40 500 €
Frais professionnels 2021	- 40 500 X 10% = - 4 050 €
Enveloppe fiscale 2022	(40 500 - 4 050) X 10% = 3 645 €



Le plafond de 10% PASS N-1 étant plus avantageux pour Iris, son enveloppe fiscale 2022 s'établit à **4 113 €**.

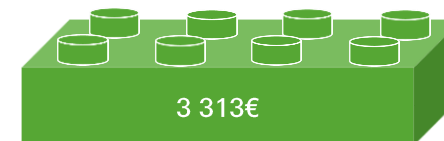
Enveloppe fiscale 2022



Abondement versé en 2021
800 €



Part des versements volontaires déductibles possibles en 2022



Iris ne dispose d'aucun reliquat relatif aux années précédentes. Elle pourrait toutefois déduire des versements volontaires à hauteur de : 4 113 – 800 = 3 313 €



Économie d'impôt possible :
3 313* 30% = 993 €

Comment suivre votre
épargne ?



À chacun sa manière de suivre son épargne



Internet

www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr

Site transactionnel sécurisé

- ◆ Gestion électronique de vos documents
- ◆ Mises à jour de vos données individuelles (coordonnées bancaires, adresse postale) avec justificatifs téléchargeables
- ◆ Saisie d'un avis d'option
- ◆ Des alertes par sms ou email pour suivre les opérations



Appli mobile

Epargne salariale HSBC

Toutes les fonctionnalités pour

- ◆ Consulter,
- ◆ Verser (par CB ou prélèvement¹),
- ◆ Arbitrer,
- ◆ Demander un remboursement,
- ◆ Répondre à un avis d'option,

Au 31 décembre 2020 **50 357 salariés** se sont connectés à l'appli mobile soit +32% par rapport à 2019



Téléphone

0 969 320 402
(appel non surtaxé)

- ◆ Accès à un téléconseiller du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
- ◆ Serveur vocal 24h/24 7j/7
- ◆ Taux de décroché 2020 **91%** et supérieur à **95%** au cours des trois années précédentes et au dessus des standards du marché

Annexes



Où trouver le montant du plafond pour chaque épargnant et comment il est calculé

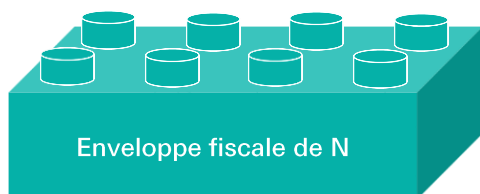
Où trouver le plafond de déduction pour chaque épargnant ?

- ◆ Se reporter au **plafond d'épargne retraite qui figure en page 3 du dernier avis d'imposition sur le revenu**. Il est possible de bénéficier du plafond non utilisé du conjoint

NB : les versements effectués à titre obligatoire (employeur et salarié) et l'abondement sont déjà déduits du montant indiqué.

PLAFOND EPARGNE RETRAITE		
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :		
	Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2019.....	15810	20958
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	3923	4898
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973	+ 5552
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052	+ 6486
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4803	+ 5889
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16751	= 22825

Comment est calculé le plafond de déduction fiscale pour les versements effectués au cours de l'année N

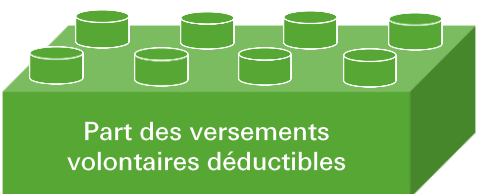


Enveloppe fiscale égale au plus élevé des deux montants suivants :

- ◆ **10% des revenus d'activités de l'année N-1 nets de frais professionnels¹ et retenus dans la limite de 8 fois le PASS** (soit 32 908 € pour les versements de 2022)
- ◆ **10 % du PASS de l'année N-1** (soit 4 113 € pour les versements de 2022)
- +** Plafonds non utilisés des 3 années précédentes



Certaines cotisations ou primes versées en N-1 telles que les cotisations obligatoires patronales et salariales au titre de l'article 83 / PER Obligatoire, les jours monétisés et transférés vers Art. 83 / PERCO / PER, l'abondement sur PERCO / PERE-CO.



La part de versements volontaires déductibles au titre d'une année (N) dont vous bénéficiez est en principe déterminée par l'administration fiscale et **figure sur votre avis d'imposition des revenus N-1**. Nous vous recommandons toutefois de le vérifier.

Rappel : En cas d'imposition commune, il est également possible de bénéficier du plafond non utilisé attribué à son conjoint ou partenaire de PACS.

NB : les versements effectués à titre obligatoire (employeur et salarié) et l'abondement sont déjà déduits du montant indiqué.

PASS = Plafond annuel de sécurité sociale

¹ Après application le cas échéant de l'abattement forfaitaire de 10% pour frais professionnels plafonné à 12 829 € pour 2022

Fiscalité applicable aux personnes physiques résidant fiscalement en France

Source : HSBC Asset Management – Mars 2022. Images fournies à titre purement illustratif

FCPE investi sur des instruments du marché monétaire et ayant un risque financier faible

FCP Maître : HSBC Money Part ZC

Classe d'actifs : monétaire court terme

Indice de référence : €STR

Date de début de gestion : 22/06/2009 (E) - 15/02/1999 (F)

Horizon d'investissement recommandé : 1 jour minimum

Frais courants : 0.02% (E) 0.08% (F) (sur la base de l'exercice clos en 12/2020)

Risques principaux : perte en capital, gestion discrétionnaire, taux d'intérêt, crédit, contrepartie

Classification SFDR : 6

Article 6 SFDR : concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9

Profil* de risque et de rendement

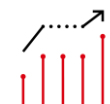
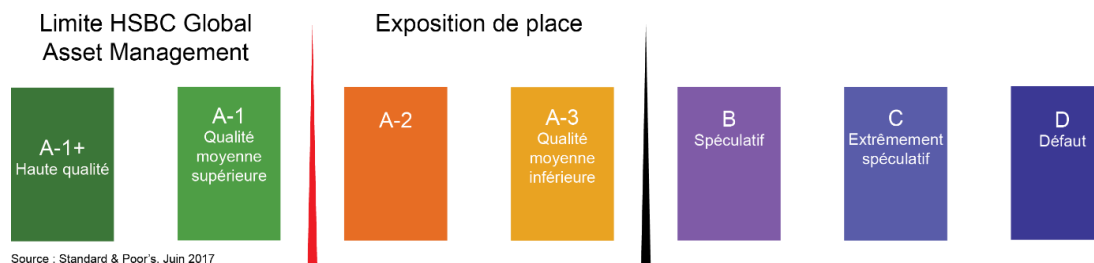


Points clés

- ◆ Titres en portefeuille de notation minimum A-1 à court terme (S&P's ou équivalent)
- ◆ Large univers d'investissement : plus de 300 émetteurs.
- ◆ Titres courts privilégiés et investis par maturité (1 jour, 1 semaine, 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an) pour maintenir une liquidité optimale
- ◆ Diversification du portefeuille : moins de 5% par émetteur (hors États et dépôts à un jour ouvré)



Notations court terme de Standard & Poor's



Performances calendaires nettes de frais de gestion

HSBC EE Monétaire	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Part F	-0.60%	-0.50%	-0.42%	-0.44%	-0.46%	-0.31%	-0.11%	0.10%	0.00%	0.06%
Part E	-0.54%	-0.43%	-0.36%	-0.38%	-0.40%	-0.26%	-0.04%	0.15%	0.07%	0.22%

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré. Sauf mention contraire, l'inflation n'est pas prise en compte.

Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme. Le fonds monétaire n'est pas un investissement garanti. Un investissement dans un fonds monétaire diffère d'un investissement dans des dépôts, et par conséquent le capital investi dans un fonds monétaire est susceptible de fluctuer et de subir des pertes. Ce risque de perte en capital est exclusivement porté par l'investisseur. Le fonds ne s'appuie sur aucun soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative. Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique telles que les États membres, administrations, institutions et / ou organisations de la zone euro.

*La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques. Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur.

Source : HSBC Asset Management, Juillet 2021. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché. Nous attirons votre attention sur le fait que ces objectifs/limites sont présentés à titre indicatif, dans les conditions de marchés actuelles et selon l'horizon d'investissement minimum recommandé. En conséquence, aucune garantie que la stratégie remplisse ce/ces objectifs ne peut être donnée.

FCPE ISR investi dans des valeurs alliant rentabilité financière et comportement responsable



Compartment du FCPE HSBC EE
Socialement Responsable

Classe d'actifs : diversifiés

Indice de référence : MSCI Europe, Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM et €STR (pour information)

Date de début de gestion :
04/02/2008 (E) - 20/12/2004 (F) – 16/01/2020 (G)

Horizon d'investissement recommandé : 4 ans minimum

Frais courants 0.55% (E) - 1.05% (F) - 0.78% (G) (sur la base de l'exercice clos en décembre 2020)

Risques principaux : perte en capital, gestion discrétionnaire, actions, taux d'intérêt, crédit, contrepartie, liquidité, change, marchés à terme

Classification SFDR : 8

Article 8 SFDR : le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une contribution de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement.

Profil* de risque et de rendement



Points clés

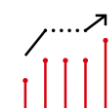
- ◆ Support de placement diversifié permettant de répondre à l'obligation légale de proposer un support à caractère solidaire au sein des PEE, PERCO et PERE-CO
- ◆ Investi entre 5 à 10% de l'actif de titres émis par des entreprises solidaires agréées en tant qu'entreprises solidaires et d'utilité sociale Solidaire
- ◆ L'actif restant est investi en titres répondant à des critères socialement responsables



Focus sur les entreprises solidaires en portefeuille (au 31/06/2020)

- ◆ **ADIE**, (Association pour le droit à l'Initiative Economique) aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise/ leur emploi grâce au micro-crédit.
- ◆ **SIFA**, (Société d'investissement de France Active) a pour but de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires et des associations d'utilité sociale pour créer des emplois, prioritairement pour les personnes qui en sont exclues.
- ◆ **Habitat et Humanisme** : activité centrée sur la réalisation et la gestion de logements sociaux
- ◆ **Solidarités International** : organisme humanitaire engagé dans le combat contre les maladies liées à l'eau insalubre

Pour ces organismes, l'investissement solidaire est un moyen essentiel de financement.



Performances calendaires nettes de frais de gestion

HSBC EE Diversifié Responsable & Solidaire	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Part F	5.97%	2.89%	11.32%	-6.42%	6.18%	3.38%	4.98%	4.98%	10.21%	12.54%
Part E	6.50%	3.41%	11.88%	-5.94%	6.71%	3.89%	5.52%	5.51%	10.76%	13.10%
Part G	6.26%	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré. Sauf mention contraire, l'inflation n'est pas prise en compte.

*La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques. Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur.
Source : HSBC Asset Management, Juillet 2021. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché. CIES Comité Intersyndical Epargne Salariale Tous droits réservés © Copyright 2022. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché. Nous attirons votre attention sur le fait que ces objectifs/limites sont présentés à titre indicatif, dans les conditions de marchés actuelles et selon l'horizon d'investissement minimum recommandé. En conséquence, aucune garantie que la stratégie remplisse ce/ces objectifs ne peut être donnée.

FCPE équilibré entre actions et obligations

FCP Maître : HSBC Mix Equilibre (part I)

Classe d'actifs : diversifiés

Indice de référence : 10% de monétaire (€STR) + 40% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Barclays Euro Aggregate) + 35% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 15% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros)

Date de début de gestion :
22/06/2009 (E) - 30/04/1982 (F)
30/09/2019 (G)

Horizon d'investissement recommandé : 4 ans minimum

Frais courants 1.14% (E) - 1.44% (F) - 0.79% (G) (sur la base de l'exercice clos en décembre 2020)

Risques principaux : perte en capital, gestion discrétionnaire, actions, taux d'intérêt, crédit, contrepartie, change, marchés à terme et conditionnels

Classification SFDR : 6

Article 6 SFDR : concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9

Profil* de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

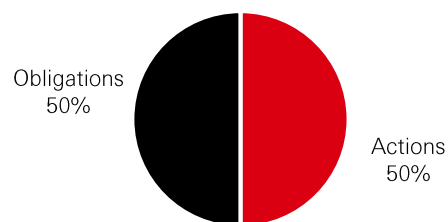


Points clés

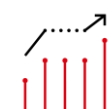
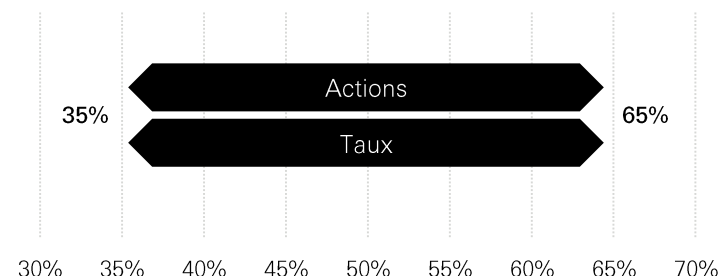
- ◆ Allocation équilibrée entre les actions et les produits de taux
- ◆ Gestion active et de conviction mettant en œuvre une multitude de sources de performance :
 - gestion tactique de l'allocation d'actifs (entre monétaire, obligataire et actions)
 - diversité des zones et thèmes d'investissement



Allocation stratégique



Bornes d'allocation taux



Performances calendaires nettes de frais de gestion

HSBC EE Équilibre	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Part F	9.97%	-0.43%	13.92%	-8.48%	4.68%	2.67%	7.48%	8.14%	13.08%	11.60%
Part E	10.30%	-0.13%	14.26%	-8.21%	4.99%	2.98%	7.80%	8.47%	13.42%	11.94%
Part G	10.68%	0.23%	1.63%	-	-	-	-	-	-	-

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré. Sauf mention contraire, l'inflation n'est pas prise en compte.

*La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques.

Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Le fonds présente un niveau élevé de volatilité. La valeur liquidative pourra connaître de fortes variations à la hausse comme à la baisse.

Source : HSBC Asset Management, Juillet 2021. L'allocation est fournie à titre illustratif et peut ne pas représenter l'allocation actuelle ou future et est susceptible d'être modifiée sans préavis. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché. Nous attirons votre attention sur le fait que ces objectifs/limites sont présentés à titre indicatif, dans les conditions de marchés actuelles et selon l'horizon d'investissement minimum recommandé. En conséquence, aucune garantie que la stratégie remplisse ce/ces objectifs ne peut être donnée.

FCPE investi dans les grandes entreprises françaises

FCP Maître : HSBC Actions France

Univers d'investissement : Exposé à 75% minimum de son actif aux marchés actions de la zone euro avec une très forte composition en actions françaises et 20% maximum d'actions d'autres pays de la zone euro que la France.

Indice de référence : SBF 120 (dividendes nets réinvestis)

Date de début de gestion : 31/03/2009 (E) - 19/06/1996 (F)

Horizon d'investissement recommandé : 5 ans minimum

Frais courants 0.67% (E) - 1.12% (F) (sur la base de l'exercice clos en décembre 2020)

Risques principaux : perte en capital, gestion discrétionnaire, actions

Classification SFDR : 6

Article 6 SFDR : concerne les produits financiers qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable et qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9

Profil* de risque et de rendement



Points clés

- ◆ Le fonds est investi sur les valeurs "phare" de la cote française
- ◆ Les actions françaises constituent le marché le plus important de la zone euro
- ◆ Une contrainte de diversification sectorielle importante



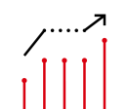
Processus de gestion

Actions françaises
Etude de valorisation (exclusion des valeurs surévaluées)

Étude des profils de rentabilité : sélection des entreprises les plus attractives

Construction du portefeuille cible* (environ 40 valeurs) et suivi des risques

*Cet objectif ne constitue pas un engagement de la part de HSBC Asset Management. A titre illustratif uniquement



Performances calendaires nettes de frais de gestion

HSBC EE Actions France	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Part F	28.40%	-6.56%	26.31%	-15.26%	10.87%	7.46%	12.63%	0.88%	23.67%	20.04%
Part E	29.98%	-6.14%	26.89%	-14.87%	11.36%	7.95%	13.13%	1.33%	24.25%	-17.22%

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Le montant investi dans le fonds peut fluctuer à la hausse comme à la baisse en fonction des variations des cours des actifs et des devises. Il n'y a pas de garantie que l'intégralité du capital investi puisse être récupéré. Sauf mention contraire, l'inflation n'est pas prise en compte.

*La notation est basée sur la volatilité des cinq dernières années et constitue un indicateur de risque absolu. Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur. Rien ne garantit que la notation restera la même et la classification peut varier à long terme. La note la plus basse n'indique pas que l'investissement est exempt de tous risques.

Ne prenez pas de risque inutile. Lisez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur. Le fonds présente un niveau élevé de volatilité. La valeur liquidative pourra connaître de fortes variations à la baisse comme à la hausse.

Source : HSBC Asset Management, Juillet 2021. Vue d'ensemble sur le processus général d'investissement, qui peut différer en fonction du produit, du mandat du client ou des conditions de marché. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché. Nous attirons votre attention sur le fait que ces objectifs/limites sont présentés à titre indicatif, dans les conditions de marchés actuelles et selon l'horizon d'investissement minimum recommandé. En conséquence, aucune garantie que la stratégie remplisse ce/ces objectifs ne peut être donnée.

Indices de référence utilisés	Définition
Monétaire	
€STR	L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt calculé et administré par la Banque Centrale Européenne et qui reflète le prix de l'argent au jour le jour en euro des emprunts des banques de la zone euro auprès d'investisseurs institutionnels.
Obligation	
Bloomberg Barclays Euro Aggregate 1-3 ans	Indice composé de titres obligataires émis en euro dont la notation minimum est BBB- (Standard & Poor's ou équivalent). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie résiduelle comprise entre 1 et 3 ans.
Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500 MM	Indice composé de toutes les émissions émises à taux fixe, libellées en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement, ayant un encours supérieur ou égal à 500 millions d'euro et appartenant à la catégorie de notation « Investissement ».
FTSE EMU Government Bond Index (EGBI)	Indice composé d'environ 250 titres obligataires émis par les Etats de la Zone Euro. Toutes les émissions à taux fixes, de maturité supérieure à 1 an et ayant un encours supérieur à 1 milliard d'euros sont incluses.
JPMorgan GBI-EM (Government Bond Index- Emerging Markets) Global Diversified	Indice représente les obligations d'État émises en devises locales, à taux fixe, par les pays émergents. Les pondérations pays sont plus équilibrées dans l'indice Diversified que dans les trois principaux indices composites, à savoir les indices GBI-EM, GBI EM Global, et GBI EM Broad. Cet indice est calculé en euro et coupons réinvestis par JP Morgan.
JPM ELMI+	Indice composé de titres de créances de pays émergents émis en devises locales. La méthode de pondération des pays prend en compte la liquidité des marchés et le niveau des importations/ exportations. Cet indice est calculé en euro et coupons réinvestis par JP Morgan.

Indices de référence utilisés	Définition
Action	
SBF 120 (NR)	Indice large composé des 120 capitalisations boursières françaises parmi les plus importantes et les plus activement traitées et liquides.
MSCI EM	Indice composé de 937 valeurs réparties sur 25 pays émergents.
MSCI EMU (NR)	Indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la Zone Euro. Le MSCI EMU (NR) est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index.
MSCI Europe	Indice large qui regroupe environ 600 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays européens. Cet indice est calculé par Morgan Stanley Capital Index.
MSCI Small Cap France, dividendes nets réinvestis (NR).	L'indicateur de référence MSCI Small Cap France, dividendes nets réinvestis (NR), regroupe les actions de petites capitalisations boursières françaises. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index.
MSCI World en Euro	Indice large composé de plus de 1500 valeurs représentant les plus grandes capitalisations boursières de 23 pays du monde. Cet indice est calculé par Morgan Stanley Capital Index.
MSCI World ex. EMU (NR)	Indice large qui regroupe près de 1400 actions représentant les principales capitalisations boursières mondiales. Le MSCI World ex. EMU (NR) est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index.

Principaux risques indiqués	Définition
Risque de perte en capital	Le capital n'est pas garanti.
Risque actions	Les fluctuations des marchés actions peuvent impacter la performance du fonds à la hausse comme à la baisse.
Risque de change	Les variations de taux de change entre les devises peuvent avoir un impact significatif sur la performance du compartiment / fonds.
Risque de contrepartie	Dans le cadre des opérations de gré à gré sur les instruments dérivés et/ou les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres, le fonds est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds.
Risque de crédit	Le risque de crédit est le risque que la situation financière de l'émetteur se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur. Cette dégradation peut entraîner une baisse de la valeur des titres de l'émetteur et donc une diminution de la valeur liquidative du fonds.
Risque de non garantie du rendement	Le rendement de ce FCP n'est pas garanti et dépendra de la capacité du gestionnaire à sélectionner les marchés actions internationaux les plus porteurs ainsi qu'à anticiper la tendance générale de ces marchés.
Risque lié à la gestion discrétionnaire	Le style de gestion discrétionnaire de l'OPC repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et titres les plus performants.
Risque de conflits d'intérêt potentiels	Le risque de conflits d'intérêt, dans le cadre des opérations sur contrats financiers et/ou acquisitions et cessions temporaires de titres, peut exister lorsque l'intermédiaire utilisé pour sélectionner une contrepartie, ou la contrepartie elle-même, est lié à la société de gestion (ou au dépositaire) par un lien capitalistique direct ou indirect. La gestion de ce risque est décrite dans la « Politique relative aux conflits d'intérêts » établie par la société de gestion de disponible sur son site internet.

Principaux risques indiqués	Définition
Risque lié aux obligations de catégorie High Yield	L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'OPC est investi en émissions High Yield, qui peuvent présenter un risque accru de défaillance par rapport aux émissions Investment Grade.
Risque lié aux interventions sur les marchés à terme	Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Cette exposition à des marchés, actifs, indices au travers d'instruments financiers à terme peut conduire à des baisses de valeur liquidative significativement plus marquées ou plus rapides que la variation observée pour les sous-jacents de ces instruments.
Risque de liquidité	Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.
Risque de marché	Le risque de marché (incertitude sur l'évolution des taux, l'inflation, la conjoncture, les situations politiques, sans compter les événements inattendus) ne peut jamais être écarté sur les actions.
Risque d'exposition aux marchés émergents	Les investissements réalisés dans les marchés émergents présentent un plus grand risque que ceux effectués dans les pays développés.
Risque de taux d'intérêt	Le prix des obligations à taux fixe et autres titres à revenu fixe varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêts. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur de ces obligations chute, ce qui entraîne une baisse de la valeur liquidative du fonds.
Risque de titrisation	Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Cette présentation est produite et diffusée par HSBC Asset Management . Elle est destinée à TOKAI COBEX SAVOIE uniquement et ne doit pas être redistribuée, en tout ou partie, à toute autre personne. Elle est incomplète sans les commentaires oraux des représentants de HSBC Asset Management. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management . En conséquence, HSBC Asset Management (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses. Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management et HSBC Epargne Entreprise sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Les dispositions fiscales appliquées dépendent de la situation du souscripteur. Les dispositions peuvent évoluer dans le temps.

Le capital n'est pas garanti. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur des parts et des revenus y afférant peut fluctuer à la hausse comme à la baisse et qu'ils peuvent ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Source : MSCI. Les informations fournies par MSCI sont exclusivement à usage interne. Elles ne peuvent être reproduites ni redistribuées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent être utilisées pour créer des instruments financiers, des produits ou des indices. Aucune des informations fournies par MSCI n'est destinée à constituer un conseil d'investissement ni une recommandation en faveur (ou en défaveur) d'un type de décision d'investissement et elles ne peuvent être utilisées en tant que telles. Les données historiques et les analyses ne sauraient être considérées comme l'indication ou la garantie d'une analyse, d'une prévision ou d'une prédiction de la performance future. Les informations sont fournies par MSCI « en l'état » et leur utilisateur assume l'entière responsabilité de l'usage qu'il en fait. MSCI, chacune de ses filiales ainsi que chaque personne participant ou liée à la collecte, à la saisie ou à l'élaboration d'informations de MSCI (collectivement, les « Parties MSCI ») se dégagent expressément de toute responsabilité (notamment en termes d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de pertinence, de non-violation, de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier) en ce qui concerne ces informations. Sans préjudice de ce qui précède, une Partie MSCI ne peut en aucun cas être tenue responsable au titre de dommages directs, indirects, particuliers, collatéraux, punitifs, consécutifs (y compris la perte de bénéfices) ou de toute autre nature. (www.msicibarra.com).

Les ordres de souscription et de rachat sont réalisés auprès de votre teneur de compte d'épargne salariale. Toute souscription dans un OPC présenté dans ce document doit se faire sur la base du Règlement du FCPE ou Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), disponibles sur simple demande auprès de HSBC Global Asset Management (France), du représentant habituel ou sur le site internet du teneur de compte-conservateur de parts du fonds www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr. En complément du DICI, les investisseurs doivent se référer au Règlement du fonds pour une information détaillée au sujet des risques associés aux FCPE présentés.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)
Adresse postale : 38, avenue Kléber 75116 Paris - Adresse d'accueil : Immeuble Cœur Défense – La Défense 4 – 92400 Courbevoie

www.assetmanagement.hsbc.com/fr

HSBC Epargne Entreprise (France) - 672 049 525 RCS NANTERRE - SA au capital de 31 000 000 euros - Entreprise d'investissement et établissement Teneur de Compte Conservateur d'épargne salariale.
Siège social : 110, esplanade du Général de Gaulle 92400 Courbevoie
Adresse postale : 38, avenue Kléber 75116 Paris
www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en Avril 2022

Copyright © 2022. HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés.
AMFR_2022_EE_DP_55

